



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Musees

Question écrite n° 38169

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de la culture et de la communication sur la situation des conservateurs des musees de France. En effet, pour acceder a cette profession, il est necessaire d'avoir un diplome qui s'acquiert par concours au bout d'au moins cinq ou sept annees d'etudes. Malgre la difficulte de cet examen, la remuneration des conservateurs reste derisoire et, en fin de carriere, ils ont les plus bas salaires bien qu'ils appartiennent a la plus haute categorie de la fonction publique. De plus, les conservateurs ne touchent aucune note de frais, ce qui est surprenant. Aussi lui demande-t-il s'il est dans ses intentions d'aligner les salaires des conservateurs sur ceux des enseignants agreges qui ont un niveau de formation equivalent.

Données clés

Auteur : [M. Houssin Pierre-Rémy](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38169

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 1988, page 1228